

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

Communication de Mme la Présidente Danielle Auroi sur
la mission effectuée à Marrakech (16-18 novembre 2016)
pour la COP 22 de la Convention des Nations-Unies, sur
les changements climatiques

Mardi

29 novembre 2016

Séance de 17 heures 30

Présidence
de M^{me} Danielle Auroi
Présidente



**COMMUNICATION SUR LES RÉSULTATS DE LA
COP 22**
de la présidente Danielle AUROI

Réunion de commission du 29 novembre 2016

Lors de la COP 22 qui s'est achevée au Maroc il y a un peu plus d'une semaine, j'ai conduit une mission intégrée à la délégation française, avec les députés MM. Bernard Deflesselles, Jérôme Lambert et Arnaud Leroy. Nous souhaitons vous faire part de nos conclusions après cette mission, quant aux résultats de la Conférence de Marrakech et à ce que nous avons pu observer lors de notre présence sur place.

Pour cela, il faut dans un premier temps aborder les avancées réelles de la COP 22, qui viennent prolonger l'élan politique donné par l'Accord de Paris, ainsi que les initiatives positives qui ont pu se développer à Marrakech au sein ou en marge de la Conférence.

Dans un second temps, il convient de revenir sur les insuffisances relevées lors de cette Conférence, ainsi que sur les sujets qui restent à approfondir dans les négociations futures.

1. Un élan politique confirmé et une réelle volonté d'action de la part de la société civile et de certains États

Les attentes étaient évidemment grandes pour la Conférence de Marrakech. Comme l'a souligné Laurence Tubiana, que nous avons auditionnée le 22 novembre, la COP 21 a généré de grands espoirs, mais on ne peut atteindre des résultats tels que l'Accord de Paris chaque année. Une dynamique très positive a toutefois été imprimée par la ratification rapide de l'Accord de Paris par les États, qui a permis un délai d'entrée en vigueur inédit pour un accord de ce type.

En effet, moins d'un an après l'adoption de cet accord à Paris, le seuil requis de 55 États pour 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre a été franchi, ce qui a donné un signal très favorable au début des discussions techniques pour la mise en œuvre de l'Accord. Et il faut se féliciter des progrès enregistrés pour la négociation de ces aspects techniques de l'Accord, qui ont

permis d'avancer le terme fixé pour ces discussions à 2018. L'avancée sur la rédaction du règlement (ou manuel d'opération) de l'Accord de Paris est un résultat essentiel de la conférence climatique de Marrakech.

Par ailleurs, la proclamation d'Action de Marrakech ouvre une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action pour le climat et le développement durable et entérine le mouvement politique international de lutte contre le réchauffement climatique. Cette déclaration des chefs d'État, qui a été lue en assemblée plénière, possède évidemment un caractère quelque peu incantatoire, puisqu'elle proclame de grands principes à peu de frais. Elle n'en appuie pas moins l'idée d'irréversibilité du changement climatique et de la nécessité d'agir de concert contre lui, ce qui est une bonne chose.

Des initiatives positives plus concrètes existent : c'est le cas du partenariat NDC, une coalition de pays en développement et développés et d'institutions internationales qui collaborent dans le but de s'assurer que les pays reçoivent le soutien technique et financier dont ils ont besoin pour atteindre rapidement leurs objectifs en matière de climat et de développement durable. Cette initiative, coprésidée par l'Allemagne et le Maroc, a dès son lancement bénéficié de l'appui d'une quarantaine de pays.

Le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat, lancé par les championnes Mmes El Haité et Tubiana, vise, lui, à fournir une feuille de route solide pour la période 2017-2020 : il est le contrepoint plus opérationnel de la Proclamation de Marrakech.

Les initiatives du secteur privé se multiplient dans un foisonnement qui est à la fois source de richesse, mais parfois également facteur d'illisibilité. On pourra par exemple citer l'initiative « We mean business », constituée de 471 entreprises ayant une capitalisation boursière de plus de 8 mille milliards de dollars et qui ont entrepris plus d'un millier d'engagements ambitieux en faveur de l'action climatique.

L'élan politique et la créativité de la société civile se répondent aujourd'hui pour continuer la lutte contre le réchauffement climatique. Le combat est toutefois loin d'être gagné.

2. Des faiblesses persistantes sur des sujets pourtant essentiels

Le financement, le compte n'y est pas.

Concernant les financements, on sait que la méthodologie de comptabilité promue par la Feuille de route de l'OCDE est contestée par de nombreux pays en développement, qui craignent que l'on ne transforme le financement du développement en financement de la lutte contre le réchauffement climatique sans

augmenter les montants globaux. De plus, on peine à atteindre le montant de 100 milliards de dollars par an.

Nous avons pu lors de notre mission rencontrer des représentants africains du Réseau Climat et Développement, qui nous ont dit regretter les annonces insuffisantes lors de la COP 22 et le peu de garanties offerts sur la pérennité des financements : ils jugent ainsi très décevants les résultats sur ce sujet en 2016. Si le fonds d'adaptation a pu bénéficier de l'annonce d'une recapitalisation, les projections de financement de l'adaptation manquent en règle générale d'ambition.

L'agriculture, un sujet encore trop peu développé et qui illustre la difficulté de parvenir à l'équilibre entre adaptation et atténuation.

Aujourd'hui, l'agriculture est un secteur clé pour la lutte contre le changement climatique : il représente en effet plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et fait travailler plus de la moitié de la population active du continent africain. Ce secteur est aussi fondamental pour les questions de sécurité alimentaire qui préoccupent les pays africains parmi les plus touchés par le réchauffement climatique. Cette thématique apparaît désormais clairement dans le préambule de l'Accord de Paris comme une préoccupation essentielle.

Or, il est apparu que la COP 22, pourtant présentée comme une COP africaine, n'est pas parvenue à lancer l'initiative forte espérée pour l'agriculture. Nos interlocuteurs africains regrettaient le peu d'avancées réalisées sur cette thématique, les pays développés paraissant encore trop frileux quant à leurs engagements, et peu enclins à réaliser l'équilibre espéré entre les actions d'atténuation et d'adaptation. Cet équilibre, l'Accord de Paris encourage pourtant à le rechercher.

Le thème de l'agriculture était bien inscrit à l'ordre du jour de l'organe scientifique et technologique (SBSTA) de la COP, mais a agi comme un révélateur des dissensions des pays sur la façon de l'aborder. Les pays développés l'envisageaient en effet sous l'angle de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (en privilégiant les thèmes des sols agricoles utiles comme puits de carbone et de la modération de l'agriculture intensive), tandis que les pays du Sud se concentraient sur la nécessaire adaptation de l'agriculture et son financement.

C'est l'Initiative triple A (adaptation de l'agriculture africaine), lancée par le Maroc, qui a pu dessiner des perspectives intéressantes de collaboration. Cette initiative, qui regroupe 27 pays, ne peut pourtant pas se substituer à une action d'envergure globale, qui ferait suite à l'Accord de Paris et en serait la déclinaison dans le secteur de l'agriculture.

Conclusion

La COP 22 devait être celle de la mise en action, et elle initie bien un mouvement de négociation plus rapide pour l'application de l'Accord à partir de 2020. Il a en effet été convenu que le règlement de mise en œuvre devra être prêt pour 2018. Mais sans les financements adéquats de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement, on ne pourra pas passer des intentions politiques aux réalisations.

D'autre part, s'il faut se féliciter que l'annonce de l'élection de Donald Trump n'ait pas donné de coup d'arrêt aux négociations, celle-ci pousse désormais l'Europe à reprendre un rôle moteur dans les discussions. Les deux prochaines COP pourraient se dérouler en Allemagne sous présidence fidjienne en 2017, et en Pologne en 2018, ce qui l'y incitera fortement.

